



PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT
(Planche 2 - "Partie Nord")

11 AVR. 2013
ARRIVÉE

Echelle : 1 / 2.000ème

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
du 3 avril 2013
approuvant la révision du
Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :

Maire d'Urbanisme et d'Environnement
2010 Avenue Principale
B.P. 10219 - 08220 DONCHERY
Téléphone : 03 44 27 81 01 Fax : 03 44 27 81 02
E-mail : donchery@ardennes.fr

DUMAY

Approuvé le 20 juillet 1981

Révisé le :	Modifié le :	Mise à jour le :
06/10/1981		
03/04/2013		

Sources : - Fond de plan : Cadastre numérisé par le CCPS - version non définitive du 22 juin 2006 >>
- Carte de Niveau Sea 20

LÉGENDE

	Limites de commune		Limites de zone
	Limites de secteur		Emplacement réservé
	Droit de préemption urbain		Espace bois classé
	La Meuse		Lignes douces extérieures

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Zones d'habitat acoustique
Les zones d'habitat acoustique sont des zones où le bruit est susceptible d'être gênant pour les habitants. Elles sont définies par le préfet de l'arrondissement de la Meuse.

Installation d'élevage concernée par un périmètre de protection
Les installations d'élevage concernées par un périmètre de protection sont des installations où le bruit est susceptible d'être gênant pour les habitants. Elles sont définies par le préfet de l'arrondissement de la Meuse.

N° DE LA RÉSERVE	DÉSIGNATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE APPROXIMATIVE
1	Création d'un espace à destination de la commune de Donchery	Commune de Donchery	10 000 m²

RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES	
UA	Zone Urbaine mixte (centre ancien)
UB	Zone Urbaine mixte (extensions périphériques)
UZ	Zone Urbaine à vocation d'activités
1AU	Zone à urbaniser à vocation d'habitat (à court terme)
2AUc	Zone à urbaniser à vocation d'activités commerciales (à long terme)
2AUz	Zone à urbaniser à vocation d'activités industrielles (à long terme)
A	Zones Agricoles
N	Zones naturelles et forestières

